

Réunion du Conseil Communautaire 02.12.2008 / VILLECOMTE

Compte-rendu

Liste des présents :

Présents : MM. BAUDRY. BOIRIN. STAIGER. CHAUTEMPS. DUPIN. MAILLOT. BAUJARD. GAUDE. GASSE. COLLET. FONT LAVEVRE. ROBIN. BALLAND. BOLDRINI. BEZIAN. MONOT. FREQUELIN. VANNESTE. ALBIN. SAULIN. GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER. Mmes GUELAUD. CHANUSSOT. LETOUZEY. GUINET. CORMILLOT. DURANT-BADET. MARTINEZ.

Suppléants : MM. DEGRET. GREGOIRE. JEANDOT.

Personnes excusées :

MM. MOYEMONT. LASSERTEUX.
BOULAY.
Mmes

Personnes absentes :

M. KROL

Assistaient également à la réunion :

MM. GRELET. THABARD. BAILLEUL. BUNTZ. USQUIN.
Mmes GUITTON. TORRE.

Rédaction : Véronique GOUDET, le 05.12.2008

Validation : Michel MAILLOT, le 19.12.2008

Diffusion : Délégués communautaires

23 communes, ensemble, dans l'action...

Parc d'activités du Seuil de Bourgogne – Til-Châtel – Relais petite enfance – Tourisme – Espaces jeunes – Voirie intercommunale – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Les Halles d'Is-sur-Tille – Balayeuse intercommunale – Structure multi accueil – Enfance/Jeunesse – Portage de repas à domicile pour personnes âgées – Ecole de musique de la Covati – Accueils péri et extrascolaires

1/ loi SRU : raccordements électriques

Intervention sur l'application de la loi SRU par Monsieur François GAILLARD, ERDF, concernant les raccordements électriques. Le dispositif est applicable au 1^{er} janvier 2009.

2/ Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 30 septembre 2008 est adopté à l'unanimité.

3/ Décisions modificatives

Alain GRADELET présente la décision modificative N°3

Budget principal : DM 3/2008

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	- 162 610	- 387 038
Recettes	- 144.884	- 190.463
Solde	17 845	196 575

La décision modificative est adoptée par 34 voix pour et 1 abstention (Luc BAUDRY)

Budget annexe « école de musique » : DM 2/2008

	Fonctionnement
Dépenses	8 700
Recettes	8 700

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

Budget annexe « ZAE Tilchâtel » : DM2/2008

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	400 000	400 000
Recettes	400 000	400 000

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

4/ Indemnité du receveur

Délibération 35/2008

Vu l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 instituant une indemnité de conseil au profit du Receveur Municipal pour les prestations de conseil et d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable,

Vu l'intérêt de cette assistance,

Vu l'accord du Receveur pour nous apporter son aide dans ces domaines,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du bureau, d'accorder à Monsieur Eric DE LAMBERTERIE, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil au taux de 60 %.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6225 du budget communautaire.

Cette indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Communautaire.

5/ Adhésion au GIP e-bourgogne

Daniel LAVEVRE explique que le GIP est un groupement de moyens au service des collectivités de Bourgogne qui a pour objet de mutualiser des équipements informatiques pour favoriser et faciliter le déploiement de l'administration électronique.

Délibération 36/2008 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 notamment son article 3-II

Vu le décret n° 2007-1804 du 20 décembre 2007 relatif aux groupements d'intérêt public pour le développement de l'administration électronique

Vu l'arrêté du 28 janvier 2008 du Préfet de la Région Bourgogne portant approbation de la convention constitutive du GIP e-bourgogne

Vu la délibération en date du 27 avril 2007 de l'Assemblée générale de l'association de préfiguration adoptant le statut juridique du GIP,

Le Président rappelle que la COVATI n'est pas adhérente au groupement de commandes e-bourgogne.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

AUTORISE l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plate forme électronique de services dématérialisés fournis aux usagers (particuliers, entreprise, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics.

DESIGNE Monsieur Daniel LAVEVRE en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP et Madame Claude GUELAUD en tant que membre suppléant.

AUTORISE le Président ou le Vice-Président à signer la convention constitutive.

Cette adhésion prendra effet à la date de publication de l'arrêté préfectoral approuvant la convention constitutive du GIP.

6/ Evaluation des risques professionnels : convention avec le Centre de Gestion

Alain VERGER explique qu'une démarche d'évaluation des risques professionnels auxquels sont soumis les agents de la collectivité va être engagée afin de mettre en place une politique de santé et de sécurité au travail.

Délibération 37/2008

Le Vice Président explique qu'il a été demandé au Centre de Gestion d'intervenir dans l'accompagnement de la démarche d'évaluation des risques dans le cadre des missions de son service prévention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui a pour objet l'accompagnement complet de l'évaluation des risques professionnels de la collectivité ainsi que la rédaction du document unique.

AUTORISE le Président ou le Vice Président à signer ladite convention.

AUTORISE la collectivité à percevoir une subvention du Fonds National de Prévention.

7/ Sectorisation des collèges

Michel MAILLOT explique que depuis 2006 une procédure de concertation a été engagée au sein du Conseil général pour redéfinir la carte scolaire des collèges sachant que les effectifs du collège Paul Fort à Is-sur-Tille dépassent la capacité d'accueil de 700 élèves. Alors que le Conseil général proposait un basculement des élèves des RPI Salives Avot et Marey-Villey-Crecey sur le collège de Selongey, la procédure avait été interrompue début 2007 devant le refus du RPI Salives Avot d'aller au collège de Selongey (collège 300 qui accueille environ 200 élèves).

Compte tenu des effectifs du collège Paul Fort à la rentrée 2008 (780 élèves dont 58 en SEGPA) le Conseil général a relancé la procédure de concertation avec l'inspection d'académie, les principaux de collèges, les parents d'élèves et les élus.

Lors de cette concertation les élus de Marey, Villey et Crecey relayés par tous les élus de la COVATI ont manifesté leur attachement au collège Paul Fort d'Is-sur-Tille.

Il est donc proposé de présenter la délibération suivante au Conseil général et de proposer des solutions alternatives pour soulager les effectifs du collège Paul Fort.

Délibération 38/2008 :

Depuis 2006, plusieurs réunions de concertation ont eu lieu au Conseil général en présence des conseillers généraux concernés, des services du conseil général, des principaux des collèges, de l'inspection d'académie, et des fédérations de parents d'élèves sur le problème de redéfinition de la carte scolaire suite au sureffectif du collège Paul Fort à Is-sur-Tille.

Le dernier scénario proposé fait apparaître le basculement des élèves de trois communes de la COVATI, Marey-sur-Tille, Crecey-sur-Tille et Villey-sur-Tille, du collège Paul Fort d'Is-sur-Tille sur le collège Champ lumière de Selongey.

Les délégués de la COVATI en réunion ce jour 2 décembre 2008 font état des réflexions suivantes :

- Les trois communes concernées ont participé jusqu'en 2002 et continuent de participer à travers la COVATI au financement des travaux de réhabilitation du collège réalisés durant les années 1996-1998. Cela correspond à une somme de 11 euros par habitant qui sera versée jusqu'en 2012.
- La COVATI a réalisé depuis 2002 des investissements importants au bénéfice du collège Paul Fort : Plateau d'athlétisme et compléments à la salle de sport du collège (matériels et praticable pour la gymnastique).
- Par ailleurs une démarche très volontariste a été engagée au sein de la COVATI en matière d'enfance et jeunesse en s'appuyant en particulier sur le collège Paul Fort pour ce qui est des actions en direction des adolescents.

Compte tenu des éléments invoqués, les élus de la COVATI à l'unanimité s'opposent catégoriquement à ce que l'on brise l'unité des 23 communes de leur communauté existant au sein du collège Paul Fort à Is-sur-Tille et que leurs enfants ne puissent plus continuer à profiter des avantages que leurs investissements ont contribué à créer.

8/ Amortissement de la balayeuse

Alain GRADELET explique qu'il est proposé d'aligner l'amortissement de la balayeuse sur la même durée que l'emprunt contracté pour son acquisition.

Délibération 39/2008 :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DEDIDE de fixer la durée d'amortissement pour la balayeuse à 8 ans.

9/ Encaissement d'un chèque Groupama

Délibération 40/2008 :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le chèque de remboursement d'un montant de 400 € (quatre cents euros) émis par l'assurance GROUPAMA concernant le vol de l'ordinateur portable de la COVATI.

10/ Enfance Jeunesse : renouvellement contrat coordonnateur

Le président explique que le contrat concernant le coordonnateur enfance jeunesse arrive à terme le 11 janvier 2009 et qu'il y a lieu de le renouveler. Le président propose qu'il lui soit accordé une augmentation de salaire.

Délibération 42/2008 :

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2005 créant l'emploi,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat en date du 6 janvier 2006 acte déposé en préfecture le 13 janvier 2006 pour une durée de 3 ans.

DIT que l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IB 653 IM 545 à compter du 12 janvier 2009.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2009

AUTORISE le Président à signer le contrat correspondant.

11/ Déclaration concernant le maintien des services au public à la gare Is/Marcilly

Délibération 41/2008 :

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que la SNCF envisage de fermer à compter de février 2009 le guichet TER de la gare d'Is-sur-Tille le samedi matin en remplaçant le service par des moyens automatisés.

Cette réorganisation interne des services de la SNCF va modifier la qualité de service offerte aux citoyens de notre communauté de communes.

L'ouverture du guichet le samedi matin permet aux usagers en repos hebdomadaire d'effectuer leurs achats de prestations SNCF.

Sur proposition du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

CONSIDERANT que l'automatisation du service ne peut pas être accessible à tout le monde, soit par défaut de familiarisation avec les appareils automatiques, soit parce que tout le monde ne possède pas de carte de paiement,

DEMANDE que le projet de fermeture du guichet TER le samedi soit réétudié par la SNCF pour garantir une qualité relationnelle et une égalité de services aux citoyens de notre territoire.

➤ **Eoliennes**

Monsieur MAILLOT indique que la COVATI a été sollicitée par l'entreprise OPALE énergies naturelles pour étudier la possibilité d'installation d'éoliennes sur le territoire de la COVATI. Une réunion aura lieu à ce sujet début 2009.

➤ **Internet Haut Débit**

Le Conseil Général a pris une délibération pour subventionner la réception par satellite des habitations isolées qui ne reçoivent pas l'ADSL à condition qu'une étude technique et économique avec la solution NUMEO ait été réalisée auparavant.

➤ **Regroupement syndicat des eaux**

Les syndicats des eaux vont être regroupés en 3 syndicats. Actuellement sept communes délibèrent afin de définir le périmètre.

➤ **Ambitions Côte d'Or**

Un contrat de territoire (Ambitions Côte d'Or) va être mis en place. Un nouveau pôle chargé de gérer ce projet a été mis en place au Conseil Général. Le Président propose que la COVATI s'inscrive dans cette démarche et propose qu'un groupe de travail composé des Vice présidents et de délégués intéressés participent à l'élaboration de ce contrat avec les services du Conseil général.

➤ **Groupement de commandes 2009**

Daniel LAVEVRE rappelle que la date de clôture du groupement de commandes concernant les travaux de voirie a été fixée au 30 janvier 2009. Les communes doivent également délibérer pour arrêter leur programme de travaux 2009 pour cette même date.

➤ **Travaux des Halles**

L'inauguration du marché couvert et de l'office de tourisme aura lieu le 31 janvier 2009.

➤ **Luc BAUDRY demande si un règlement intérieur fixant entre autres les conditions du débat d'orientations budgétaires a été mis en place.**

Le président lui indique que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les 2 mois avant le vote du budget et que nous allons réfléchir à la mise en place du règlement intérieur de notre communauté rapidement.

Service de Balayage : Luc BAUDRY souhaite qu'un bilan des heures de balayage réalisées dans les communes depuis septembre soit communiqué aux différentes mairies.

La séance est levée vers 23 h 15